RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 17/12/2024 - 33565 - 2016 B 03251 - 821 442 621 - STOA GROUPE

2024001009

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le Cabinet DELOITTE SOCIETE D'AVOCATS, représenté par Maître Julien DOMINGUEZ,

Agissant en qualité de conseil de la société STOA GROUPE, SAS au capital de 851 000 euros, dont le siège social se situe [redacted] immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 821 442 621,

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 30 juin 2024, les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément à l'article 25 des statuts, consulter les associés quant à l'approbation desdits comptes au plus tard le 31 décembre 2024 00h00.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

- Au regard de difficultés matérielles ayant entrainé un retard dans la communication des informations nécessaires à l'établissement des comptes sociaux et, par voie de conséquence, de la rédaction de la documentation juridique relative à l'approbation de ces comptes, l'assemblée, ne pourra pas se tenir dans les délais légaux

C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur/Madame le Président, de proroger jusqu'au 31 janvier 2025, le délai de la réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à BORDEAUX.

Le 5 décembre 2024.

Deloitte Société d'Avocats
Société d'Avocats inscrite
au Barreau des Hauts-de-Seine
Etablissement secondaire : Bordeaux
[redacted]
SELAS au capital de 1 039 500 €
434 480 273 RCS Nanterre
FR 33 434 480 273

Me Julien DOMINGUEZ
Avocat Associé
[redacted]


ARRIVÉ LE :
16 DEC. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX

ORDONNANCE

NOUS, Marc SALAÜN, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 31.01.2025

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2024, de

SAS STOA GROUPE
(N° Siren : 821442621 / N° Gestion : 2016 B 3251)
[redacted]

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 28,87 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 17.12.2024

[redacted]RE
té

[redacted]

2024O0100

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : [redacted]
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : [redacted]

EXTRA/CAO/2016 B 03251
STOA GROUPE
9 COURS DE GOURGUES
33000 BORDEAUX

Nos références : CAO/2016 B 03251

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée STOA GROUPE

9 COURS DE GOURGUES
33000 BORDEAUX

SIREN : 821 442 621
N° de gestion : 2016 B 03251

Le greffier soussigné constate le 17/12/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/33565, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 17/12/2024 N° 2024O01009
  - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 17/12/2024
Le greffier
Maître Jean-Marc BAHANS



[redacted]